



COMHAFAT/ATLAFCO

INFOPECHE



**ATELIER : Vers un meilleur accès au marché régional et international des produits de la pêche et de l'aquaculture.**

**Abidjan, les 10-11 mars 2022**

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Les produits halieutiques et aquacoles figurent parmi les produits alimentaires les plus échangés dans le monde.

2. En 2018, 67 millions de tonnes de poisson (équivalent poids vif) ont fait l'objet d'un commerce international, ce qui représente près de 38 % des poissons capturés ou élevés dans le monde. La même année, 221 États et territoires ont fait état d'une activité de commerce de poisson. La valeur totale de 164 milliards de dollars des États-Unis enregistrée en 2018 pour les exportations de poisson représentait près de 11 % de la valeur des exportations de produits agricoles.

3. De 1976 à 2018, les exportations mondiales de poisson et autres produits aquatiques ont augmenté à un taux annuel de 8 % en valeur nominale et de 4 % en valeur réelle. Les estimations disponibles pour 2019 semblent indiquer que les échanges se sont contractés d'environ 2 % en volume et en valeur par rapport à l'année précédente.

4. En 2018, les importations de poisson et autres produits aquatiques des pays en développement représentaient 31 % du total mondial en valeur et 49 % en volume (poids vif).

5. Au niveau du continent Africain, malgré l'augmentation de la production de poisson dans de nombreux pays, l'offre régionale de poisson produit localement ou régionalement ne couvre que moins de la moitié de la demande dans la région. Il en résulte que de nombreux États africains deviennent de plus en plus tributaire des importations, ce qui peut les exposer à des fluctuations plus marquées et à une plus grande vulnérabilité en cas de chocs et de hausses inattendues des prix sur les marchés mondiaux.

6. Parallèlement, les marchés extérieurs des produits halieutiques deviennent de plus en plus difficiles d'accès : normes d'hygiène et de qualité, technologies de plus en plus onéreuses, renchérissement des coûts du transport des produits, forte concurrence des pays d'Asie et d'Amérique du Sud. A ces contraintes s'ajoutent les conséquences potentielles de la libéralisation du commerce international conduite par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les exportations des pays côtiers en développement.

7. Même s'il existe encore des obstacles commerciaux non négligeables l'accès aux marchés n'est pas régulé uniquement par les accords internationaux. Les relations interentreprises dans les chaînes d'approvisionnement sont cruciales pour l'accès aux marchés pour les exportateurs potentiels. Certains acheteurs clés, comme les grandes marques et les grands distributeurs, dominent les chaînes d'approvisionnement dans de nombreux secteurs et assurent le lien entre consommateurs et producteurs. Satisfaire leurs exigences de technicité, de qualité, de sécurité et autres, qu'elles soient énoncées dans des cahiers des charges et des contrats privés, ou formalisées dans des normes internationales, est souvent crucial pour s'assurer l'accès aux marchés.

8. Ces défis, sont, malheureusement, exacerbés par l'impact de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des répercussions négatives sur les échanges commerciaux entre les principaux exportateurs et importateurs en 2020.

9. L'organisation du présent atelier, s'inscrit dans cette dynamique de contribuer à un meilleur accès du marché régional et international des produits de la pêche et de l'aquaculture des États membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) et de l'Organisation Intergouvernementale d'Information et de Coopération pour la Commercialisation des Produits de la Pêche en Afrique (INFOPÊCHE).

## **I. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

### **1.1 Objectif général**

10. L'atelier aura pour objectif général de développer des produits de pêche et d'aquaculture compétitifs orientés marché.

### **1.2 Objectifs spécifiques**

11. De façon spécifique, il s'agira de renforcer le rôle et l'importance des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la croissance économique, à travers une meilleure contribution à la balance commerciale et à la balance des paiements.

## **II. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER**

12. L'atelier devra permettre :

- De connaître les marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- D'adapter les offres aux exigences des marchés ;
- De caractériser les chaînes de valeur et identifier les pistes de valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- D'améliorer les services offerts au secteur privé (externalités positives, facilités commerciales, promotion des exportations, informations commerciales...);
- De développer des partenariats publics privés pour la recherche développement et une meilleure valorisation des produits de la pêche ;
- De développer des politiques marketings adaptées aux produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- D'améliorer la compétitivité des produits de la pêche et de l'aquaculture.

## **III. ORGANISATION DE L'ATELIER**

13. L'approche méthodologique de l'atelier hybride a été participative caractérisée par des présentations et des échanges directs et ouverts en plénière entre les participants. Le financement a été assuré par la COMHAFAT.

## **IV. PARTICIPANTS À L'ATELIER**

14. L'atelier a réuni les représentants d'Institutions, d'organisations Régionale et Internationale, de la société civile, des Experts et des responsables des Administrations des pêches des États Membres de la COMHAFAT, CEDEAO et d'INFOPÊCHE et toute autre personne ressource ayant contribué par son expertise à atteindre les objectifs poursuivis.

## INTRODUCTION

---

15. La COMHAFAT et INFOPÊCHE ont organisé du 10 au 11 mars 2022, à Abidjan (Côte d'Ivoire) un atelier en mode hybride sur le thème **“Vers un meilleur accès au marché régional et international des produits de la pêche et de l'aquaculture”**.

16. Ont pris part à cette réunion les représentants :

**Des États membres** de la COMHAFAT et d'INFOPÊCHE : Angola, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Namibie, Nigeria, RD Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Léone et Togo.

**Des structures ivoiriennes impliquées dans le commerce des produits de pêche**

- Le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA-LCHAI) ;
- Le Comité d'Administration du Régime Franc (CARF) ;
- Comité National de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (CN-ZLECAF) ;
- La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Côte d'Ivoire (FENASCOP-CI) ;
- La Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
- La Direction des Pêches.

Des Organisations internationales : FAO

Des Organisations régionales et sous régionales :

- L'UA-BIRA
- La CEDEAO
- Le CPCO

**De la Société Civile :**

- La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA)
- L'Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA)

Des Experts et des personnes ressources ont également pris part aux travaux de l'atelier.

**La liste de présence des participants est attachée l'Annexe I.**

## OUVERTURE DE L'ATELIER

---

17. La cérémonie d'ouverture présidée par Dr Zoumana Meïté-Anlyou, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire Monsieur Sidi Tiémoko TOURÉ a enregistré trois interventions.

18. Monsieur SHEP Helguilè, Directeur d'INFOPÊCHE a souhaité la bienvenue aux participants et expliqué que le thème de l'atelier a été choisi pour sensibiliser les participants sur l'importance du commerce intra-régional et inter-régional des produits de pêche, qui mérite d'être mieux quantifiée et mieux évaluée.

19. Il a, en outre, précisé que l'écosystème de la coopération halieutique dans notre région est très dense et que le commerce des produits de pêche est un secteur très dynamique, et grand pourvoyeur d'emplois dans l'ensemble de notre région notamment dans les pays en voie de développement.

**20.** Le Directeur d'INFOPÊCHE a, par ailleurs, indiqué que le poisson est un produit spécifique dont la commercialisation obéit à des normes internationales particulières (certificat sanitaire, certificat de lutte contre la pêche INN, éco-labellisation etc.). Il a aussi, souligné le fait que malheureusement les données portant sur l'ensemble des échanges intra-régionaux (volume et prix) font défaut pour mieux quantifier l'importance de ce volet commercial. Il a terminé ses propos en rappelant qu'INFOPÊCHE est une volonté politique très forte de 18 pays africains et qu'il appartient aux techniciens de ces pays membres de donner un contenu inclusif et attractif pour attirer les moyens.

**21.** Dans son intervention, Monsieur BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié tous les participants et a donné une mention spéciale à la Côte d'Ivoire pour sa disponibilité à accompagner le secrétariat de la COMHAFAT en sa qualité de présidente du Conseil d'Administration. Il a réitéré son engagement à soutenir INFOPÊCHE et à s'impliquer dans la coordination des activités des Organisations Régionales des Pêches de la zone COMHAFAT.

**22.** Dr Zoumana Meïté-Anlyou, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, a d'abord adressé les salutations de Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Monsieur Sidi Tiémoko TOURÉ, aux participants et souhaité la bienvenue à ceux qui ont pu être physiquement en Côte d'Ivoire, qualifiant leur présence comme étant la preuve irréfutable de leur attachement au rayonnement des structures mises en place pour leur rôle combien déterminant dans l'implémentation des politiques de pêches et d'aquaculture.

**23.** Il a, par la suite, évoqué la crise profonde de fonctionnement qu'INFOPÊCHE traverse depuis près d'une décennie. Toutefois, l'audit organisationnel réalisé par la CEDEAO suite à la demande de la Côte d'Ivoire, a démontré l'importance d'INFOPÊCHE pour notre région. Aussi a-t-il demandé l'engagement de tous les États membres pour aider cette phase de transition à mettre l'institution commune sur la bonne direction. Il a précisé que pour ce faire, l'Afrique a besoin de bonnes statistiques de ses flux commerciaux pour prendre les bonnes décisions en faveur du secteur des pêches.

**24.** Il a, par ailleurs, appelé à œuvrer au développement et à la facilitation de la coopération commerciale interafricaine y compris pour les produits de la pêche notamment avec l'avènement de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA).

**25.** Le Représentant du Ministre a adressé ses vives félicitations à la COMHAFAT qui demeure un grand organe de coopération de la région et qui a bien voulu aider INFOPÊCHE à travers cette Co-organisation du présent atelier. Il a ensuite demandé qu'une réflexion profonde soit menée pour la participation effective des États membres dans l'animation du site web d'INFOPÊCHE.

## **ADOPTION DE L'AGENDA**

---

**26.** Après la cérémonie d'ouverture, un bureau de séance présidé par la COMHAFAT et INFOPÊCHE a été mis en place. Le secrétariat est assuré par INFOPÊCHE. L'ordre du jour présenté aux participants et amendé a été adopté à l'unanimité. L'ordre du jour amendé est joint en annexe 2.

## SESSION 1

---

### **Présentation 1 : Les obstacles au commerce des produits de la pêche en Afrique**

27. Professeur ANOH Paul, Enseignant Chercheur en géographie à l'Université Félix Houphouët Boigny, a, de prime à bord, rappelé le faible niveau de contribution de l'Afrique dans le commerce mondial du poisson et des échanges commerciaux entre États africains.

28. Présentant la situation des échanges commerciaux entre États africains de l'Afrique de l'Ouest, Professeur ANOH a évoqué les différents produits échangés, les flux de poisson, les volumes et valeurs des échanges ainsi que le coût du transport et des taxes douanières.

29. En conclusion, il a mis l'accent sur les obstacles au développement durable du commerce régional du poisson et quelques pistes de solutions ont été les derniers points présentés.

### **Présentation 2 : Le rôle de la pêche artisanale dans le commerce international des produits de pêche : (cas du Sénégal)**

30. La présentation du rôle de la pêche artisanale dans le commerce international des produits de pêche : (cas du Sénégal) a été faite par Monsieur Gaoussou GUEYE, Président de la Confédération Africaine des Organisations de la Pêche Artisanale (CAOPA).

31. Le contexte actuel de l'alimentation et des défis nutritionnels a été le premier point abordé par Monsieur GUEYE. Il a ensuite insisté sur l'importance socio-économique de la pêche artisanale en Afrique. Il a, par ailleurs, mis en exergue l'importance du commerce des produits halieutiques dans l'économie du Sénégal. Aussi a-t-il souligné les espèces, les volumes et les valeurs commerciales des exportations de produits de la pêche entre États africains et les autres continents.

32. Il a poursuivi en présentant les contraintes actuelles à lever pour améliorer les échanges commerciaux intra-africains. Les perspectives relatives à la mise en place d'un marché africain de produits halieutiques ont été les derniers éléments abordés lors de cette présentation.

### **Présentation 3 : «Perspectives d'amélioration du commerce des produits de pêche en Afrique à travers la ZLECAF»**

33. Dans son exposé, Madame BAMBA a d'abord rappelé les différentes étapes qui ont conduit à la création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) et du Comité National en Côte d'Ivoire.

34. Elle a par la suite évoqué les objectifs qui sont assignés à la ZLECAF notamment en ce qui concerne les marchandises et les services. Madame BAMBA a souligné que les négociations qui sont en cours étaient à la deuxième phase du processus. Le contenu de l'accord a été le troisième point abordé par la présentatrice.

35. Par ailleurs, les enjeux pour les africains ainsi que les défis à relever ont été présentés. Après la présentation des perspectives, Madame BAMBA a, pour finir, décliné le Plan d'actions stratégique 2022 du CN-ZLECAF.

## ÉCHANGES

36. A la suite des présentations, des besoins d'informations complémentaires ont été exprimés et des contributions ont été apportées par les participants. Les discussions ont porté sur : (i) la qualité des produits, (ii) les besoins de financement, (iii) la levée des obstacles liés aux échanges commerciaux interafricains et (iv) l'approvisionnement des usines de fabrication.

## SESSION 2

---

### **Présentation 4 : Les normes de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture : Aspects généraux de la législation alimentaire de l'UE**

37. Dr TALL a présenté la législation de l'UE spécialement en matière d'hygiène 5 un ensemble de cinq règlements, en particulier, le règlement (CE) n°178/2002, et les Règlements suivants (CE) n°852/2004, (CE) n°882/2004.

38.

En outre, il a souligné la cohérence de la législation de l'UE avec les exigences sanitaires internationales, en particulier les accords de l'OMC. L'UE a adopté une approche horizontale, facilitant la création de l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA)

### **Présentation 5 : Éco-étiquetage**

39. La définition de l'étiquetage écologique a été le premier point abordé par Dr TALL. Il a, par ailleurs, souligné l'importance de pratiquer l'étiquetage écologique. Le processus de mise en œuvre de l'éco-étiquetage a aussi été décrit.

40. La structure des normes de durabilité/d'éco labellisation a aussi été portée à l'attention de l'atelier. Il a, par la suite, fait une revue comparée de deux normes que sont les Normes Africaines d'Éco-labellisation (NAE) et la Marine Stewardship Council (MSC). La contribution de l'étiquetage écologique dans l'atteinte des objectifs de durabilité a été relevée par le présentateur.

41. Tout label se réclamant de l'écolabel doit être basé sur un critère standard reconnu et certifié par un processus de tierce partie crédible. L'énoncé des bénéficiaires de l'éco-étiquetage a été le dernier point abordé par Dr TALL.

## ÉCHANGES

42. Le deuxième panel de discussion a consisté à identifier les procédures de mise en conformité aux normes sanitaires des principaux marchés importateurs de produits de pêche.

43. Le cadre des discussions a été circonscrit autour des questions suivantes :

- l'existence de laboratoire de certification des produits de pêche ;
- la corrélation entre éco-étiquetage et normes sanitaires ;
- la connaissance des besoins des États membres en matière d'analyse et d'accréditation des laboratoires ;
- le processus d'inspection de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) ;
- le droit à la consommation saine.

### **Présentation 6 : Enquête auprès des États membres sur le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture**

44. Les résultats de l'enquête auprès des États membres sur le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture réalisée par la COMHAFAT ont été présentés par Monsieur Rachid REGRAGUI.

45. Les premiers résultats présentés ont été la production par pays, l'estimation de la consommation locale et les volumes exportés par État. Concernant l'autosuffisance en production de poisson, il a indiqué que la majorité des pays ne couvraient pas leur besoin à l'exception de la Gambie et de Sao Tomé et Príncipe. Il a toutefois fait remarquer qu'il ne disposait pas de donnée sur ces États.

46. Par ailleurs, l'existence ou non de programmes d'assistance, de système d'agrément pour les entreprises à l'export et de mécanismes de mise en relation interentreprises d'approvisionnement destinées à faciliter l'accès à l'export dans les différents États membres ont été présentés.

47. Les mesures prises par les États membres pour limiter l'impact de la pandémie Covid-19 ont aussi été évoquées. M. REGRAGUI a en outre mis en exergue les différents marchés d'exportation par pays et les activités de transformation du poisson concernées par ces exportations.

48. L'existence de laboratoire d'assistance nécessaire à l'auto-contrôle et les obstacles à la réalisation de l'auto-contrôle ont été les derniers résultats présentés par M. REGRAGUI. Il a mis fin à son exposé en relevant les propositions d'amélioration qui ont été faites.

### **SESSION 3 :**

---

### **Présentation 7 : Analyse des chaînes de valeur des principales espèces exportées par le Maroc**

49. La présentation a été faite par M. Rachid REGRAGUI. Il a rappelé les potentialités halieutiques du Maroc qui demeure le premier pays arabe et africain en pêche et fruit de mer ; le Maroc est également le premier pays producteur et exportateur de sardine au monde avec plus de 150 marchés de destination à travers le monde.

50. Les principales chaînes analysées concernent à la fois les produits frais, les produits congelés, les conserves, les semi-conserves et la farine de poisson. Pour chacune des chaînes, le processus de validation du produit fini ainsi que les différentes difficultés afférentes sont brièvement rappelés.

51. En ce qui concerne la farine de poisson, il a mis l'accent sur la mauvaise réputation du produit qui utilise les matières premières fraîches au lieu des sous-produits et déchets de poisson.

52. Selon le conférencier, le développement du secteur halieutique s'intègre dans la politique économique et sociale du royaume à travers la stratégie "Halieutis" dont les principaux axes sont (i) l'exploitation durable, (ii) le développement d'une pêche performante et (iii) le développement de la compétitivité.



53. M. Rachid a terminé son exposé en rappelant quelques résultats tangibles du plan "Halieutis" qui se caractérisent par :

- la réduction notable de la part informelle dans le volume d'affaires du secteur ;
- l'augmentation du nombre d'emplois directs et indirects dans le secteur ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires à l'exportation passant de 1,2 milliard de dollars en 2007 à 3,1 milliards de dollars en 2020 ;
- l'augmentation de la consommation per capita, passant de 12kg/habitant en 2007 à 16kg/habitant en 2020.

#### **Présentation 8 : Le rôle du Comité d'Administration du Régime Franc (CARF)**

54. Les circonstances qui ont conduit le législateur ivoirien à institué le Régime d'Entreprise Franche de Transformation des Produits Halieutiques (REFTPH) ont constitué le premier sujet de la présentation faite par Monsieur N'DA Atché Hugues Pacôme, Assistant au Secrétariat Exécutif du CARF.

55. Il a ensuite rappelé les objectifs visés par ce régime notamment l'accroissement de la compétitivité et la rentabilité des industries locales de transformation des produits halieutiques. Il a, par ailleurs présenté l'organe de gestion de ce régime et rappelé les conditions d'éligibilité audit Régime.

56. Aussi a-t-il révélé les avantages accordés aux entreprises franches. Présentant les résultats de la mise en œuvre de ce Régime, le présentateur a mis en exergue sa contribution à l'économie ivoirienne.

57. Il a terminé sa présentation en invitant la COMHAFAT et INFOPÊCHE à s'associer au CARF et à ATUNA pour l'organisation d'une nouvelle Conférence Africain sur le Thon après celles de 2014 et de 2016.

#### **Présentation 9 : Les politiques publiques d'accompagnement des entreprises exportatrices : rôle du laboratoire**

58. Dr AKÉ Assi Yolande DATTÉ, Chef du laboratoire central pour l'hygiène alimentaire et l'agro-industrie, a de prime à bord situé le contexte actuel des besoins en matière d'échange commercial des produits de la pêche et de l'aquaculture.

59. Elle a par ailleurs évoqué la problématique à laquelle la Côte d'Ivoire doit faire face si elle veut maintenir sa place sur le marché mondial à savoir l'alignement de méthodes de détection des paramètres utilisées en laboratoire.

60. Ensuite, elle a présenté les bases règlementaires de l'hygiène alimentaire en Côte d'Ivoire. Les fondements des contrôles ont aussi été rappelés. Par la suite, la présentatrice a décrit les dispositifs de contrôle des entreprises exportatrices de produits de la pêche en Côte d'Ivoire ainsi que les structures de contrôle y exerçant.

61. Elle a terminé ses propos en dévoilant les défis à relever par le LANADA et les perspectives qu'il s'est fixé.

### **Présentation 10 : Défis et nouvelles perspectives des industries de la conserverie de thon en Afrique.**

62. Cette présentation a été faite par M. Richster Nil Amarh Amarfio, Directeur de LAIF Fisheries Company LTD et Secrétaire de l'Association Ghanéenne de Thon.

63. Il a en introduction relevé l'importance socio-économique du thon. Prenant le cas du Ghana, il a rappelé le rôle des flottes thonières dans la chaîne de valeur.

64. Les coûts de production élevés pour les conserveries notamment le coût de l'énergie et la contestation de l'espace maritime par les autres industries sont les principales difficultés relevées par M. Richster. Il a en outre présenté le marché de l'Union européenne et ses défis.

65. Il a terminé ses propos en insistant sur la nécessité d'ouvrir un marché africain du thon en tirant parti de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

### **ÉCHANGES**

66. A la suite des présentations, des besoins d'informations complémentaires ont été exprimés et des contributions ont été apportées par les participants. Les discussions ont porté sur : (i) la conformité des résultats d'analyse et la certification du LANADA, (ii) la viabilité du Régime Franc et les autres dispositifs d'accompagnement des PME, (iii) le partage d'expérience du Maroc en matière d'aquaculture, (iv) la mise en place d'un guichet unique, (v) la réalisation d'une étude diagnostic des marchés sous régionaux, de l'UE et de l'Asie et (vi) la mise en place d'un groupe de travail pour la mise en commun des normes sanitaires.

### **SESSION 4**

### **Présentation 11 : État des stocks de thonidés tropicaux et développements futurs de l'industrie thonière.**

67. Les différentes espèces ciblées par la pêche thonière ainsi que les différents niveaux de captures par espèces et par engin ont été les premiers éléments abordés par Dr Goujon durant sa présentation. Il a ensuite présenté l'état des stocks des trois espèces uniquement pour l'océan atlantique.

68. Abordant le volet commercialisation des produits transformés, il a fait remarquer que la libéralisation du commerce et l'avènement des Accords de Partenariat Economique (APE) ont considérablement réduit la préférence accordée aux producteurs ACP de poisson transformé. Par ailleurs, il a indiqué que des prises accessoires et de thons abîmés non acceptés par les conserveries alimentent, à Abidjan, une économie locale florissante basée sur des réseaux de mareyage principalement tenus par les femmes.

69. La description des enjeux et les orientations pour y faire face ont été les derniers points évoqués par Dr. GOUJON. Le résumé détaillé de la présentation de Dr GOUJON est joint en annexe III.

### **Présentation 12 : Importance des bases de données des prix moyens des espèces dans les négociations des accords de pêche**

**70.** Dans son exposé, M. DJOU Julien, Chef de Service Études, Statistiques et Documentation à la Direction des Pêches, a d'abord rappelé la définition d'une base de données et son importance dans un secteur comme celui de la pêche.

**71.** Il a ensuite décrit le processus aboutissant à la signature des accords de pêche ainsi que les critiques qui en sont faites. Concernant les paramètres des prix des espèces dans les accords de pêche, il a indiqué qu'il s'agira principalement, au-delà du volume des transactions, de connaître le prix du marché des produits de pêche issus des accords et d'en analyser son évolution au fil des années. De ce fait, il a souligné la nécessité pour les États en développement de disposer de base de données sur le commerce de produits de pêche.

**72.** Pour ce faire, il a identifié quatre étapes que sont : (i) identifier les besoins de renseignements, (ii) rassembler ces informations, (iii) analyser ces informations et (iv) agir sur la base de cette analyse. Pour conclure, M. DJOU a invité l'ensemble des parties prenantes de l'atelier à travailler ensemble à mieux négocier et à défendre nos intérêts.

### **Présentation 13 : Les marchés émergents dans les pays de la CEDEAO et en Mauritanie**

**73.** Une communication a été fournie à l'atelier par Madame Nelly ISYAGI de l'UA-BIRA. Cette communication montre le rôle et la contribution de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et particulièrement dans l'espace de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et en Mauritanie en termes d'emplois, d'alimentation et nutrition et d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes.

**74.** 7 à 8 millions de pêcheurs salariés, de transformateurs, de grossistes et de négociants en poisson.

**75.** Les petites espèces pélagiques côtières (notamment la sardinelle, l'alose bonga et le chinchard) sont accessibles à 40 à 50 % des populations de la zone CEDEAO, en raison de leur abondance et de leur faible prix et finalement en termes de devises étrangères, la pêche industrielle et le commerce au niveau régional et international.

**76.** 80 % des personnes employées dans le secteur post-capture (commerce, transformation, transport, distribution et vente au détail du poisson) sont des femmes et les jeunes.

**77.** Cependant, elle a noté que la consommation régionale de poisson est en moyenne de 14 kg de poisson/pc/an, avec de grandes disparités. Ce chiffre est inférieur à la moyenne mondiale de 20 kg/pc/an. Elle a également mis en exergue les problèmes qui impactent négativement le commerce de poisson. Il s'agit de: (i) une production inadéquate pour une demande croissante de la population; (ii) de grandes quantités de pertes post-captures, des poissons de moindre qualité à l'intérieur des pays, (iii) instabilité de l'approvisionnement en poisson (saisonnalité de la production et inaccessibilité des sites de pêche) et (iv), le changement climatique.

## RECOMMANDATIONS

---

**78.** Après les discussions, et aux fins de promouvoir les échanges des produits de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux national, intrarégional et international, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- **Aux fins d'accroître le volume des échanges des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les échanges commerciaux par :**
  - ✓ L'augmentation des investissements au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture à travers notamment le développement du partenariat public-privé ;
  - ✓ L'amélioration des installations de réception des captures dotées de services adéquats, notamment pour offrir une meilleure gestion post-récolte ;
  - ✓ L'amélioration de la compétitivité des produits de la pêche sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux ;
  - ✓ L'accroissement de la valorisation des produits en augmentant leur valeur ajoutée ;
  - ✓ L'élaboration et l'application de procédures administratives simplifiées, rapides et sans redondances pour les formalités d'export (guichet unique) ;
  
- **Aux fins d'améliorer la conformité aux standards internationaux en matière d'hygiène par :**
  - ✓ La convergence juridique en matière de normes internationales d'hygiène ;
  - ✓ Le développement d'un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les acteurs non étatiques (par exemple, les femmes transformatrices et commerçantes de poisson) par le biais d'un programme adapté utilisant des affiches indépendantes de la langue sur les Accords de libre-échange continentaux africains (AfCFTA) ;
  - ✓ Le renforcement des capacités au niveau des autorités nationales compétentes, des «responsables qualité» au sein des unités de transformation par le biais de sessions de formation principalement dans le domaine de l'autocontrôle, de la traçabilité et des procédures de rappel ;
  - ✓ L'organisation de campagnes de vulgarisation des bonnes pratiques d'hygiène sur site (ports, lieux d'acheminement du poisson, usines de transformation...);
  - ✓ L'application des réglementations sanitaires nationales et/ou harmonisées existantes sur la qualité et la sécurité des produits ;
  - ✓ La diversification des destinations et de l'offre par la recherche de nouveaux marchés et d'autres espèces commerciales ;
  - ✓ L'appui aux producteurs de produits aquacoles pour la satisfaction des exigences sanitaires imposés à l'export ;
  - ✓ L'intensification de la couverture géographique en laboratoires d'analyses des prélèvements de lots destinés à l'export ;
  - ✓ Le soutien de l'accréditation des laboratoires de contrôle de qualité de référence nationale et l'application des normes internationales adoptées par les États membres, y compris les SPS ;

- **Aux fins de lever les obstacles régionaux à la libre circulation des produits de la pêche par :**

- ✓ La levée de toutes les barrières commerciales (tarifs douaniers et quotas), techniques (mesures sanitaires), administratives procédurales et autres tracasseries ;
- ✓ L'uniformisation de l'ensemble des lois, règlements et dispositions portant sur la production, la transformation, le stockage ou le transport des produits, de façon que les produits importés ne posent pas de risque pour la santé ;
- ✓ La mise en place d'accords de reconnaissance mutuelle des lois, règlements normes et dispositions portant sur la production, la transformation, le stockage ou le transport des produits et des procédures d'accréditation communes ;
- ✓ Amélioration des infrastructures régionales routières et ferroviaires
- ✓ L'assainissement des points de passage frontaliers avec un accroissement de l'efficacité des services concernés ;

- **Aux fins de disposer de données commerciales offrant des renseignements précis ou récapitulatifs à propos des produits de la pêche par :**

- ✓ Le renforcement institutionnel d'INFOPÊCHE pour lui permettre de remplir convenablement cette mission ;
- ✓ L'institutionnalisation des circuits de transmissions des informations commerciales pertinentes et fiables, à INFOPÊCHE ;
- ✗ Le paiement des contributions régulières des pays membres au budget d'INFOPÊCHE en vue de faciliter la mise en œuvre de ses missions ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme de collecte de données commerciales sur les produits de la pêche et de l'aquaculture auprès des États membres ;
- ✓ La réalisation des études sur le commerce du poisson dans différents pays membres d'INFOPÊCHE et de COMHAFAT, en se concentrant sur les segments de marché, les obstacles et les opportunités.

## CLÔTURE DE L'ATELIER

---

79. A la suite de la formulation des recommandations de l'atelier, le président de séance, Dr. SHEP Helguilè, Directeur d'INFOPÊCHE a prononcé l'allocution de clôture.
80. Il a indiqué que les différentes interventions et les débats interactifs ont mis en évidence, que plusieurs conditions préalables ainsi que de réels engagements de la part de l'ensemble des parties prenantes sont requis, et constitueront de fait, les facteurs clés du développement durable d'un marché africain des produits de la pêche et de l'aquaculture.
81. Aussi a-t-il remercié, l'ensemble des participants pour le travail accompli. Tout en souhaitant un bon retour aux participants, a enfin déclaré, au nom de Monsieur le Ministre Sidi Tiémoko TOURÉ clôt l'atelier hybride sur le thème «**Vers un meilleur accès au marché régional et international des produits de la pêche et de l'aquaculture**».

**ANNEXE 1 : LA LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS**



**ATELIER SUR LE THEME : Vers un meilleur accès au marché régional et international  
des produits de la pêche et de l'aquaculture**

**Date : du 10 au 11 mars 2022 - Lieu : Hôtel IVOTEL, Abidjan – Côte d'Ivoire**

N°	NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURES/PAYS	CONTACTS (CEL, TEL.)	EMAIL
1	Abdennaji LAAMRICH	Chef Département Coopération et Système	COMHAFAT / Maroc	+212 661224794	laamrichmpm@gmail.com
2	ABOYA Narcisse	Enseignant Chercheur	UFHB / Côte d'Ivoire	+225 0707727175	aboyanarcisse@yahoo.fr
3	AKE ASSI Yolande	Chef de Laboratoire	LANADA-MEMINADER / Côte d'Ivoire	+225 0505046380	aaay02@yahoo.fr
4	Alfredo Malu	Directeur général de la pêche industrielle	Guinée Bissau	+245 955705555	alfredomalu10@gmail.com
5	ALLOU Adiamonon Angèle	Chef de projet	CN-ZLECAF / Côte d'Ivoire	+225 0747531645	ab.allou@cnzlecaf.gouv.ci
6	Amadou TALL	Consultant PESCAO - CEDEAO	CEDEAO / Nigeria	+234 8167407201	amadou.tall@gmail.com
7	Amandé Monin Justin	Directeur	Amexpert / Côte d'Ivoire	+225 0505927927	m.amande@africanmarineexpertises.com
8	AMARFIO RICHSTER NIIAMARH	Consultant	Ghana Tuna Association	+233 247968122	niirichster@gmail.com
9	AMATCHA LEPRY Charlotte	Directeur	LANADA-MEMINADER / Côte d'Ivoire	00225 2720225838 / 00225 0758970918)	ch.lepry@gmail.com

N°	NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURES/PAYS	CONTACTS (CEL, TEL.)	EMAIL
10	Angele ELWELWE MATUNGA	DPRH	DPRH / RD. Congo	+243 812345649	angematunga0@gmail.com
11	ANGUEKO Davy	DGPA	DGPA / Gabon	+241 66534886	davyangueko@yahoo.fr
12	ANOH Paul	Chercheur	Université Félix Houphouët-Boigny / Côte d'Ivoire	+225 0708039040	anohpaul@yahoo.fr
13	Atsushi ISHIKAWA	Expert Pêche	COMHAFAT - OFCF	+212 642966672	a615@ruby.ocn.ne.jp
14	BADAI Elie	Sous-directeur	MINEPIA / Cameroun	+237 674643553	badaifils@yahoo.fr
15	BAIDA Yannick	Directeur ORCD	Amexpert / Côte d'Ivoire	+225 0707769024	y.baidai@africanmarineexpertises.com
16	BAMBA Mantieni	Chef de projet	CN-ZLECAF / Côte d'Ivoire	+225 0708305992	<a href="mailto:mat.bamba@cnzlecaf.gouv.ci">mat.bamba@cnzlecaf.gouv.ci</a>
17	BENABBOU Abdelouached	Secrétaire Exécutif	COMHAFAT / Maroc	212	benabbou.comhafat@gmail.com
18	Benrina Demoh Kanu	Senior Fisheries Officer, MFMR	Fisheries Ministry / Sierra Leone	+232 76493239	demohkanu@gmail.com
19	Bintou Jaiteh	Agente adjointe des pêches	Gambie	+220 7082121	bintoujaiteh78@yahoo.com
20	DEDI Seraphin	Secrétaire Général	CPCO / Ghana		sdedi.nadje@yahoo.fr
21	DIDIGOUA Mima KOUDEMA	DPA	Togo	+228 91896780	koudema.didigoua@maritime.gouv.tg; mimagoua@yahoo.fr
22	DIGRE Arriko Calice	Traducteur	INFOPÊCHE / Côte d'Ivoire	+225 0709580201	arriko.calice@gmail.com
23	DJANHAN Konan Jean Baptiste	Ingénieur Halieutique	Côte d'Ivoire	+225 0749647495	djanhandkjb@gmail.com
24	Djou Kouadio Julien	Chef de Service Études Statistiques et Documents	Direction des Pêches (DP-MIRAH) / Côte d'Ivoire	+225 0779159622	Djoujulien225@gmail.com
25	FOIBE N. Amupembe	Undestaking Socio-economic assement of fishing trade (Economist)	Namibia	+264 813199394	foibe.Amupembe@mfmr.gov.na, aletta.Nampala@mfmr.gov.na
26	Gaoussou GUEYE	Président de la CAOPA	CAOPA / Sénégal	+221 776326660	gaoussoug@gmail.com; caopacom@gmail.com



N°	NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURES/PAYS	CONTACTS (CEL, TEL.)	EMAIL
27	Gnene Oulou Monique Deborah	Transformatrice de poisson	FENASCOP-CI / Côte d'Ivoire	+225 0709970649	gnenedebora@gmail.com
28	GOSSAN Epse DIAHOU Hermance	Sous Directrice des Pêche Maritime et Lagunaire à la Direction des Pêches	Direction des Pêches (DP-MIRAH) / Côte d'Ivoire	+225 0758841854	hermancegossan@gmail.com
29	GRACE Noa A. CHARWAY		Fisheries Commission / Ghana	+233 242271158	charwaygrace@gmail.com
30	Ismaila NDIAYE	Inspecteur des Pêches	Sénégal	+221 771599218	gattizo2@yahoo.fr
31	KABORÉ L. Jean	Informaticien	INFOPÊCHE / Côte d'Ivoire	+225 0708475331	kabore_jean@yahoo.com
32	KESSE Gbeta Paul Hervé	Expert Ressources Animales et Halieutiques	FAO / Côte d'Ivoire	+225 0708061029	Gbeta.kesse@fao.org
33	KINKPE Kofi Kévin		Direction de la Production Halieutique (DPH) / Bénin	+229 95810564	elkijio@yahoo.fr
34	KONÉ Gnafé Abdoulaye	Comptable	INFOPÊCHE / Côte d'Ivoire	+225 0757581817	gnafkone@yahoo.fr
35	MRABTI Abdelkrim	Webmaster	COMHAFAT / Maroc	+212 675482921	akarim.mrabti@gmail.com
36	N'DA ATCHE Hugues Pacôme	Assistant	CARF / Côte d'Ivoire	+225 0708168956	at.nda@ressourcesanimales.gouv.ci
37	NAOUSSI André	Coordonnateur Observatoire (OMPDA) Journaliste au magazine DÉFIS ACTUELS	OMPDA	+237 699992483	andrenaoussi@gmail.com
38	OKANLAWON ADENIYI EMMANUEL		Fed. Minis of Agricultural / Nigeria	+234 9071242474	adeniyimaris@gmail.com
39	SAKO Almany	Inspecteur sanitaire	Guinée	+224 656534353	sokoalmamy@yahoo.fr grandkaba73@gmail.com
40	SHEP Helguilè	Directeur	INFOPÊCHE / Côte d'Ivoire	+225 0707619221	shelguile@yahoo.fr
41	SORO Ibrahima	Webmaster	INFOPÊCHE / Côte d'Ivoire	+225 0747165050	ibSORO@gmail.com

N°	NOMS ET PRÉNOMS	FONCTION	STRUCTURES/PAYS	CONTACTS (CEL, TEL.)	EMAIL
42	SORO Pagadi	Vétérinaire	Direction Services Vétérinaires (DSV) / Côte d'Ivoire	+225 0707488369	paris.soro@gmail.com
43	TRAORÉ Karidiatou	Chargée de Communication	CN-ZLECAF / Côte d'Ivoire	+225 0747222302	<a href="mailto:kadi.traore@cnzlecaf.gouv.ci">kadi.traore@cnzlecaf.gouv.ci</a>
44	Venancio Souares GOMES	Inspecteur Pescangola	Ministère Agriculture et Pêche / Angola	+244 923806488	venanciogomes68@gmail.com
45	VESSALY Kallo	Directeur des Services Vétérinaires	Direction Services Vétérinaires (DSV) / Côte d'Ivoire	+225 0707470004	vessalykallo@yahoo.fr
46	Virginia Godinho	Chef de Service Inspection et Contrôle de produits de la pêche	Sao Tomé & Principe	+239 9907655	virginiacarvalho999@yahoo.com.br
47	YÉO Lamine	Assistant Marketing	INFOPÊCHE / Côte d'Ivoire	+225 0708577721	layeo57@gmail.com

Mis en forme : Couleur de police : Automatique

**ANNEXE 2 : L'ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER DU 10-11 MARS 2022****ATELIER SUR LE THEME : Vers un meilleur accès au marché régional et international des produits de la pêche et de l'aquaculture****Date : du 10 au 11 mars 2022****Lieu : Hôtel IVOTEL, Abidjan – Côte d'Ivoire****AGENDA provisoire de l'atelier**

Heures	Thèmes	RESPONSABLES
<b>10.03.2022 Jour 1: Programme de l'Atelier</b>		
08.30 – 09.00	<b>Arrivée et enregistrement des participants/distribution des documents</b>	
09.00 – 09.45	<ul style="list-style-type: none"><li>• Allocution du Directeur d'INFOPÊCHE</li><li>• Allocution du Secrétaire Général de la COMHAFAT</li><li>• Allocution de Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques</li></ul>	
09.45 - 10.00	<b>Photo de groupe et pause-café</b>	
10: 00 - 10.20	Adoption de l'agenda et présentation des participants	
10:20 - 10.30	Session introductive de l'Atelier : Vers un meilleur accès au marché régional et international des produits de la pêche et de l'aquaculture	
10.30 - 11.00	<b>Thème 1</b> : Les obstacles au commerce des produits de la pêche en Afrique	Pr Anoh Paul
11.00 - 11.30	<b>Thème 2</b> : Perspectives d'amélioration du commerce des produits de pêche en Afrique à travers la ZLECAF	Mme le Secrétaire de ZLECAF
11.30 - 12-00	<b>Thème 3</b> : Contribution des pays de la COMHAFAT au commerce mondial des produits de pêche	M. Pape Ngora Ndiaye
12.00 - 12.30	Échanges et discussions sur les thèmes 1, 2 et 3	
12.30 - 13.30	<b>Pause-déjeuner</b>	
13.45- 14.15	<b>Thème 4</b> : Revue comparée des normes sanitaires des principaux marchés importateurs des produits de la pêche (UE, USA, JAPON)	Dr Amadou TALL
14.15 - 14.30	<b>Thème 5</b> : Éco-labélisation, amélioration des revenus des pêcheurs et gestion durable des pêches	Dr Amadou TALL
14.30 - 15.15	<b>Thème 6</b> : Le rôle de la pêche artisanale dans le commerce international des produits de pêche : (Cas du Sénégal)	M. Gaoussou GUEYE

15.15 - 15.45	Échanges et discussion sur les thèmes 4, 5 et 6	
15.45 - 16.30	<b>Pause - Café</b>	
16.30 - 16.50	<b>Thème 7</b> : Les tendances des produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau régional et international  Principaux résultats des analyses des chaînes de valeur dans le cadre du projet Fish4ACP	Dr Ndiaga Gueye (FAO) Virtuelle
16.50 - 17.30	Échanges et discussions sur le thème 7 – Fin de la journée	

### 11.03.2022-Jour 2 : PROGRAMME

Heures	Thèmes	RESPONSABLES
09.00 - 9.20	<b>Thème 8</b> : Analyse des chaînes de valeur des principales espèces exportées par le Maroc	Expert marocain
09.20 - 09.45	Echanges et discussion sur le thème 8	
09.45 - 10.15	<b>Pause – Café</b>	
10.15 -10.35	<b>Thème 9</b> : Le rôle du Comité d'Administration du Régime Franc (CARF) : Cas de la Côte d'Ivoire	CARF
10.35 - 10.55	<b>Thème 10</b> : Les politiques publiques d'accompagnement des entreprises exportatrices : Rôle du laboratoire	Dr Aké Yolande
10.55 - 11.15	<b>Thème 11</b> : Enjeux et nouvelles perspectives pour l'industrie de la conserve de thon en Afrique	Amarfio Richster Niimarh
11.15 - 12.00	Echanges et discussions sur les thèmes 9, 10 et 11	
12.00 - 14.00	<b>Pause déjeuner</b>	
14.00 - 14.20	<b>Thème12</b> : Etat des stocks de thonidés tropicaux et développements futurs de l'industrie thonière	Dr Michel Goujon (Virtuelle)
14.20 - 14.40	<b>Thème13</b> : Importance des bases de données des prix moyens des espèces dans les négociations des accords de pêches	Djou Julien
14.40 -15.10	<b>Thème 14</b> : Les marchés émergeants dans les pays de la CEDEAO et Mauritanie	UA-BIRA
15.10 -15.30	<b>Pause - Café</b>	
15.30 - 16.00	Échanges et discussions sur les thèmes 12, 13 et 14	
16.00 - 17.00	Rédaction, lecture, et validation du rapport de l'atelier et clôture des travaux.	

### **ANNEXE III. RESUMÉ DÉTAILLÉ DE LA PRÉSENTATION DE Dr. Michel GOUJON**

#### **I. Caractéristiques et captures (INFOPÊCHE)**

Les principales espèces de thon ciblées par l'industrie thonière sont :

- Le listao (*Katsuwonus pelmanis*)
- L'albacore (*Thunnus albacares*)
- Le thon obèse (*Thunnus obesus*)

Les caractéristiques biologiques de ces trois espèces (taille à la première maturité sexuelle, âge à la maturité sexuelle, taille maximale et durée de vie maximale) sont présentées comme ci-après :

Espèces	Taille première maturité	Age à la maturité sexuelle	Taille maximale	Durée de vie maximale
Listao	43 cm	1-1,5 an	108 cm	6-10 ans
Albacore	85-108 cm	2-3 ans	205 cm	8 ans
Thon obèse	102-135 cm	3-4 ans	230 cm	15 ans

Cinq (05) engins ciblent les espèces, il s'agit de la senne, de la palangre, de la canne, des lignes trainantes et à la main et les filets maillants. La contribution de chaque engin à la production mondiale des thons dans l'ensemble des trois océans se compose comme suit (i) Palangre 368.000 tonnes ; (ii) senne 3.300.000 tonnes principalement sous les objets flottants appelés dispositifs de concentration de poisson DCP ; (iii) canne 386.000 tonne ; (iv) Lignes 612.000 tonnes ; (v) filets maillants 172 tonnes, principalement dans l'océan indien. L'utilisation de la senne sous objets munis de bouées satellitaires constitue une source de menace majeure pour la durabilité des stocks dans les trois océans avec une prise excessive de thons juvéniles.

La contribution par engin des différentes espèces se présente comme suit :

Engin	Listao	Albacore	Thon obèse	Total captures (tonnes)
Senne	68 %	26 %	6 %	3.300.000
Palangre	0,1 %	52 %	48 %	368.000
Canne	78 %	19%	3 %	386.000
Lignes	50 %	43 %	7 %	612.000
Filets maillants	58 %	42 %	0 %	172

Les différents stocks sont gérés par Cinq ORGP thonières à savoir la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (**ICCAT/CICTA**) pour l'Océan atlantique, la Commission du Thon de l'océan Indien (**CTOI**), la Commission Inter-Américaine du Thon Tropical (**IATTC**) de l'océan pacifique, la Commission des pêches du pacifique occidental et central (**WCPCFC**) et la commission pour la conservation du thon rouge du Sud (**CCSBT**).

## II. État des stocks de thonidés

L'état des stocks des trois espèces est fait uniquement pour l'océan atlantique et se présente comme suit :

### ✓ Le Listao.

La production maximale équilibrée (PME) du stock est de **170.000 tonnes** ce qui contraste avec les captures récentes assez élevées (**282.427 tonnes** de captures en 2018). L'accroissement de l'effort de pêche sous objets flottants (DCP) constitue une menace majeure pour le stock. Certaines dispositions de la recommandation 19-02 de l'ICCAT s'appliquent à la gestion du stock, notamment la limitation du nombre de navires senneurs utilisant les DCP, limitation du nombre de DCP à 300 par navire et interdiction à la pêche sous DCP du 1er janvier au 13 mars).

### ✓ L'Albacore

La production maximale équilibrée de **120.000 tonnes** par an maintiendrait le stock d'albacore dans un bon état jusqu'en 2033 et l'ICCAT a fixé un total de capture admissible (TAC) de 110.000 tonnes.

Les captures récentes d'albacore sont relativement importantes. En effet, les captures débarquées en 2018 par l'ensemble des navires s'élèvent à **135.689 tonnes** et sont donc supérieures à la PME et au TAC. Les trois poissons sont cosmopolites et vivent ensemble par conséquent les mesures de gestion du listao s'appliquent à l'albacore.

### ✓ Le Thon obèse

Le thon obèse est un poisson à quota pour l'ensemble des pays ciblant cette espèce. Un TAC de **61.500 tonnes** a été fixé en 2019. Les captures de 2020 évaluées à **57.486 tonnes** sont inférieures au TAC. le Comité Scientifique pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) recommande de maintenir un TAC et précise qu'il est trop tôt pour savoir si les mesures adoptées ont permis de réduire la mortalité des juvéniles et d'augmenter la production durable à long terme du stock

## III. La filière de conserve de thon

Plus de 300 000 tonnes de thon de l'Atlantique sont destinées à la conserve. Les conserves à destination de l'Union Européenne proviennent principalement des conserveries d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Tema (Ghana) et de Dakar (Sénégal). La moitié des captures des navires de l'UE sont réalisées dans les ZEE des Etats côtiers à travers des accords de Partenariat de pêche ou des accords privés.

Autrefois, l'accès préférentiel aux marchés de l'UE pour le poisson et les produits de la pêche des pays ACP, notamment africains, était un avantage compétitif fondamental et important accordé à ce groupe de pays. Toutefois, avec la libéralisation du commerce et l'avènement des APE ont considérablement réduit la préférence accordée aux producteurs ACP de poisson transformé.

#### **IV. La filière faux thon)**

Les navires de l'Union européenne débarquent plus de 20 000 t sur Abidjan de prises accessoires et de thons abîmés non acceptés par les conserveries.

Ces faux poissons alimentent une économie locale florissante basée sur des réseaux de mareyage principalement tenus par les femmes.

#### **V. Les enjeux de la gestion**

Les enjeux de gestion se focalisent sur (i) les mesures de conservation à travers le VMS et l'embarquement des observateurs, (ii) le renforcement de la lutte contre la pêche INN, (iii) la gestion responsable des DCP, (iv) l'amélioration de la qualité des services dans les ports de débarquement, (v) la sécurité du navire et de l'équipage et (vi) la certification des captures.

#### **VI. Les orientations pour y faire face**

Les orientations pour garantir une bonne gestion des pêcheries thonières reposent sur quatre piliers.

##### **Pilier 1 : jouer la transparence**

- Embarquement d'observateurs scientifiques des pays tiers
- Sinon utilisation des caméras pour les opérations à bord
- Promotion des accords de pêche équitables

##### **Pilier 2 : Promouvoir le respect des règles garantissant la durabilité**

- Incitation à l'encadrement des DCP au sein des ORGP
- Gestion rigoureuse des quotas
- Participation aux FIP et certifications des pêcheries

##### **Pilier 3 : Améliorer en permanence les pratiques de pêche**

- Limitation du nombre de DCP
- Migration vers des DCP écologiques
- Remise à l'eau des espèces sensibles sécurisée
- Sélection des bancs avant la pêche
- Élimination des rejets

##### **Pilier 4 : Moderniser la flotte**

- Gestion de froid/surgélation
- Optimisation de la consommation énergétique
- Communication satellitaire
- Amélioration des meilleures conditions de travail et de vie à bord